

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

FormaVentis

Organisme de formation enregistré sous le numéro 11757352575 auprès du Préfet de la région Île-de-France. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État.

SASU au capital de 1000 €

SIRET : 988 092 631 00015

Siège social : 78 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

Email : contact@formaventis.fr

Site : www.formaventis.fr

1. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des prestations proposées par FormaVentis, notamment :

- les actions de formation professionnelle continue au sens de l'article L6313-1 du Code du travail ;
- les actions de formation par apprentissage, au sens des articles L6211-1 et suivants du Code du travail ;
- les bilans de compétences, au sens de l'article L6313-4 du Code du travail ;
- les prestations de conseil, d'accompagnement et d'audit.

Toute inscription, commande, signature de devis, contrat ou convention de formation emporte adhésion pleine, entière et sans réserve aux présentes CGV, lesquelles prévalent sur tout autre document émanant du client, du bénéficiaire ou de l'entreprise.

2. Inscription et documents contractuels

2.1 Formations professionnelles et bilans de compétences

Pour chaque prestation, FormaVentis établit :

- une convention de formation professionnelle pour les clients professionnels ;
- ou un contrat de formation pour les particuliers.

L'inscription devient définitive à réception du document contractuel signé par l'ensemble des parties.

2.2 Formations par apprentissage

L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage (CERFA) entre l'apprenti, l'employeur et FormaVentis, précisant notamment la durée, le rythme d'alternance, la rémunération et les obligations respectives des parties.

3. Organisation des prestations

Les dates, durées, horaires, modalités pédagogiques et lieux d'exécution des prestations sont précisés dans les documents contractuels.

Les bénéficiaires s'engagent à respecter les horaires, le règlement intérieur et les consignes pédagogiques. Toute absence ou retard doit être signalé et justifié dans les meilleurs délais.

Des outils de suivi et de traçabilité (feuilles d'émargement, plateformes numériques, attestations) sont utilisés conformément aux exigences réglementaires en vigueur.

Avant le début de la prestation, FormaVentis adresse au bénéficiaire, par tout moyen approprié :

- la convocation,
 - le programme détaillé,
 - le livret d'accueil,
 - le règlement intérieur applicable.
-

4. Conditions financières – Prix et facturation

Les prix des prestations sont exprimés en euros, hors taxes (HT). La TVA est appliquée conformément à la réglementation en vigueur.

Sauf mention contraire, les prix comprennent :

- l'ingénierie pédagogique,
- l'animation,
- les supports de formation,
- le suivi administratif et pédagogique.

Toute prestation commencée est due dans son intégralité.

Un paiement échelonné peut être accordé uniquement lorsqu'il a été expressément prévu et formalisé par écrit dans le contrat ou la convention avant le début de la prestation. À défaut, le paiement est exigible en une seule fois.

5. Financement par un organisme tiers (OPCO, FAF, etc.)

Lorsque la prestation est financée en tout ou partie par un organisme financeur, il appartient au client ou à l'entreprise de :

- déposer la demande de prise en charge avant le début de la prestation ;
- obtenir un accord écrit ;
- transmettre cet accord à FormaVentis.

En cas de refus, de prise en charge partielle ou de non-paiement par l'organisme financeur, le client demeure redevable de la totalité du coût de la prestation.

6. Retards et incidents de paiement

Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit :

- l'application de pénalités de retard calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal ;
- une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

FormaVentis se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre la prestation en cas de non-paiement.

7. Annulation, report et abandon

7.1 Annulation ou abandon par le client

Toute annulation doit être notifiée par écrit au moins dix (10) jours calendaires avant le début de la prestation.

- En cas d'annulation avant le démarrage, un report peut être proposé dans un délai maximal de 12 mois, sous réserve de disponibilité.

7.2 Annulation ou report par FormaVentis

FormaVentis se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session jusqu'à sept (7) jours avant son démarrage, notamment en cas de force majeure, d'indisponibilité imprévue ou d'effectif insuffisant.

Les sommes versées pourront être remboursées ou reportées, sans indemnité complémentaire.

7.3 Rupture du contrat d'apprentissage

En cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage, les prestations sont facturées au prorata temporis des actions effectivement réalisées, conformément à la réglementation applicable.

7.4 Maintien en formation en cas de rupture du contrat d'apprentissage

En cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage, quelle qu'en soit la cause (démission, licenciement, rupture d'un commun accord), l'apprenti peut bénéficier, conformément à la réglementation applicable, d'un maintien temporaire en formation pour une durée maximale de six (6) mois, sous réserve de la recherche active d'un nouvel employeur.

Toute rupture du contrat d'apprentissage doit être notifiée par écrit à FormaVentis, à l'employeur ainsi qu'aux autorités administratives compétentes.

8. Assiduité, suivi et traçabilité

L'assiduité des bénéficiaires constitue une condition essentielle à la bonne réalisation des prestations.

La présence aux sessions de formation est contrôlée au moyen de feuilles d'émarginement, d'outils numériques de traçabilité ou de tout autre dispositif conforme à la réglementation en vigueur.

En formation par apprentissage, la présence en entreprise est attestée par l'employeur ou le maître d'apprentissage, selon les modalités prévues par le contrat.

Toute absence ou retard doit être signalé et justifié dans les meilleurs délais.

Toute absence injustifiée, répétée ou prolongée peut entraîner des conséquences pédagogiques, administratives ou financières, conformément aux dispositions contractuelles et réglementaires applicables.

9. Accessibilité et handicap

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

FormaVentis s'engage à favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap.

Référent handicap : Mohamed Mahjoub - contact@formaventis.fr.

Une analyse des besoins spécifiques est réalisée afin de proposer des adaptations pédagogiques, techniques ou organisationnelles appropriées.

10. Attestation de formation et certification

Une attestation de formation ou de suivi d'action est remise à tout bénéficiaire ayant suivi tout ou partie de la prestation, sous réserve du respect des conditions d'assiduité.

Pour les formations certifiantes, notamment en apprentissage, la présentation aux examens est conditionnée au respect des obligations pédagogiques, administratives et réglementaires applicables.

11. Données personnelles

Les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion administrative, pédagogique et financière des prestations.

Conformément au RGPD, toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données en adressant une demande écrite à FormaVentis.

12. Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports, contenus pédagogiques, outils et documents transmis restent la propriété exclusive de FormaVentis.

Toute reproduction, diffusion ou exploitation, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable est strictement interdite.

13. Réclamations

Toute réclamation doit être formulée par écrit (email ou courrier).

FormaVentis s'engage à apporter une réponse dans un délai maximum de 10 jours ouvrés.

14. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

À défaut de résolution amiable, tout litige relèvera de la compétence des juridictions du ressort du siège social de FormaVentis, conformément aux règles légales en vigueur.

15. Médiateur de la consommation

Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, le client particulier a la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable de tout litige. Le médiateur compétent est : mediation-net (mediation-net.com).

16. Dispositions finales

Les présentes Conditions Générales de Vente peuvent être mises à jour à tout moment par FormaVentis.

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de signature du contrat, de la convention ou du devis, sous réserve qu'elles aient été communiquées préalablement au bénéficiaire.